

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 MARS 2020
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Suite au décès de Monsieur François GABILLAS en décembre 2019, ce dernier sera remplacé par Monsieur Fabien GOZARD.

Il sera procédé à son installation en qualité de conseiller communautaire titulaire.

Monsieur Fabien GOZARD est installé dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) LIEE AU CONTRAT DE VILLE POUR 2019 - MODIFICATION

A la suite des informations transmises par la DGFIP et par délibération du 10 décembre 2019, il a été acté que le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à verser à la ville de Romorantin-Lanthenay était nul.

Cependant et au vu de l'état 1386 RC rectifié par la DGFIP, il a été déterminé un nouveau montant de 2 553,50 euros à verser à la ville de Romorantin-Lanthenay.

Adopté à l'unanimité

PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'HOPITAL LOCAL DE SELLES SUR CHER – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Il est proposé de verser une subvention de 150 000 euros, par moitié sur les exercices 2020 et 2021 pour aider au financement de la reconstruction de l'hôpital de Selles sur Cher.

Adopté à la majorité (41 voix pour – 1 contre : Didier GUENIN)

CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER, APPARTENANT A TERRITOIRES DEVELOPPEMENT, A LA SCI AKALI

La SCI AKALI a fait connaître son intention de racheter l'ensemble immobilier composé de 4 cellules et d'un parking, situé sur la zone du Pâtureau 2000 auprès de Territoires Développement.

Il est proposé d'autoriser cette cession qui libèrera la CCRM de son engagement à acquérir l'immeuble en 2023.

Adopté à la majorité (41 voix pour – 3 abstentions : Brigitte DEWAELE, Isabelle BACHELIER, Joseph AUGUGLIARO)

PERSONNEL – MODALITES D'ATTRIBUTION ET D'USAGE DES AVANTAGES EN NATURE AU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ANNEE 2020

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Par application de l'article L.5211-13-1 modifié du CGCT, le conseil communautaire doit délibérer chaque année pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficie le personnel.

Adopté à l'unanimité

ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE RASEC RETAIL

Il est proposé d'acquérir un terrain de 18 100 m², à vocation économique, au prix de 680 000 euros HT, équipé d'un bassin de rétention et appartenant à la société RASEC RETAIL.

Ce terrain se situe ZAC de la Grange à Romorantin-Lanthenay, entre le bâtiment de l'entreprise RASEC et l'entreprise CAILLAU.

Ce terrain permettrait à la communauté de communes de construire un nouveau bâtiment « blanc » à vocation industrielle.

Adopté à l'unanimité